

CONDITIONS DEFINITIVES

En date du 31 janvier 2007

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

Emission de 1 Tranche de Certificats référencés sur Indice DJ EURO STOXX 50SM

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



(le Garant)

L'Emission est prise ferme par BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Certificats émis dans le cadre du Prospectus de Base n°06-320 du 21 septembre 2006

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission
au Compartiment « Emissions internationales – Emetteurs étrangers – Certificats Indexés libellés en EUR »
de l'Eurolist d'Euronext Paris SA

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.**Emission de 1 Tranche de Certificats référencés sur Indice DJ EURO STOXX 50SM****inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas**

Les Modalités des Certificats auxquelles ces Certificats seront soumis sont, sous réserve des dispositions qui pourront venir les compléter ou les modifier ultérieurement (le Supplément d'Information), les Modalités spécifiées dans le Prospectus de Base, telles que complétées et/ou modifiées par les Conditions Définitives, et les références faites dans les présentes aux Modalités visent les Modalités des Certificats spécifiées dans le Prospectus de Base.

Dispositions Générales

- | | | |
|------------|---|---|
| 1. | Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 22 mai 2006. |
| 2. | Nombre de Certificats | 100 000 Certificats par Tranche. |
| 3. | (a) Tranche de Certificats | 1 Tranche |
| | (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable |
| 4. | Type de Certificats | Certificats sur Indice à Niveau Bonus et Barrière Désactivante. |
| 5. | Droit applicable | Droit français |
| 6. | Date d'émission des Certificats | 2 février 2007 |
| 7. | Prix d'Emission (par Certificat) | Voir tableau §18 |
| 8. | Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au Porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'Article L.211-4 du Code Monétaire et Financier. Aucun document ou titre physique (y compris des Certificats représentatifs, conformément à l'Article 7 du décret no. 83-359 du 2 mai 1983) ne sera émis pour matérialiser la propriété des Certificats. |
| 9. | Sous-jacent | Indice DJ EURO STOXX 50 SM
(Reuters: .STOXX50E) |
| 10. | Bourse / Marché Lié | Promoteur : Stoxx limited
Marché Lié : EUREX |
| 11. | Parité | Voir tableau §18 |
| 12. | Niveau initial de l'Indice | Non Applicable |
| 13. | Date d'Evaluation | 19 décembre 2008 |
| 14. | Heure(s) d'Evaluation | Non Applicable |
| 15. | Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau de chaque Indice, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable |

16. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré Non Applicable
17. Autres définitions
- "**Barrière Désactivante**" désigne le niveau barrière tel qu'indiqué dans le §18 Tableau (reprenant les caractéristiques des Certificats).
- "**Durée de Vie des Certificats**" désigne la période commençant à la Date d'Emission des Certificats et se terminant à la Date d'Evaluation.
- "**Niveau Bonus**" désigne le niveau tel qu'indiqué dans le §18 Tableau (reprenant les caractéristiques des Certificats). Ce niveau peut également désigner le Montant de Règlement que percevra le Porteur.

18. Tableau

Tranche	Barrière Désactivante	Niveau Bonus	Parité	Prix d'Emission (EUR)
1A	3600	5000	100	41.45

Règlement

19. Date de Règlement 5 jours ouvrés après la Date d'Evaluation
20. Niveau(x) de Référence Barrière Désactivante et Niveau Bonus
21. Modalités de Règlement Règlement en Espèces
22. Calcul du Montant de Règlement
- A l'échéance, le Porteur de Certificat recevra un montant en Euros égal à :
- Si la Barrière Désactivante a été touchée à un moment pendant la Durée de Vie du Certificat : la Valeur Finale du sous-jacent divisée par la Parité ;
 - Si la Barrière Désactivante n'a jamais été touchée pendant la Durée de Vie du Certificat, et si la Valeur Finale du sous-jacent est inférieure au Niveau Bonus : le Niveau Bonus divisé par la Parité ;
 - Si la Barrière Désactivante n'a jamais été touchée pendant la Durée de Vie du Certificat, et si la Valeur Finale du sous-jacent est supérieure au Niveau Bonus : la Valeur Finale du sous-jacent divisée par la Parité.
23. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant EUR
24. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux Non Applicable
25. Autres dispositions Non Applicable

Dérèglement du Marché

- | | |
|---|----------------|
| 26. Préciser le pourcentage que des valeurs mobilières doivent avoir dans la composition de l'Indice pour que les suspensions ou limitations des négociations sur ces valeurs mobilières soient prises en compte pour évaluer si un Cas de Dérèglement du Marché est survenu ou existe (si ce pourcentage n'est pas vingt) | Non Applicable |
| 27. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable |
| 28. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base) | Non Applicable |
| 29. Autres dispositions | Non Applicable |

Cotation sur Euronext Paris

- | | |
|--------------------------------|--|
| 30. Négociation | Les Certificats se négocient à l'unité. |
| 31. Date de Radiation | La radiation des Certificats d'Euronext Paris SA interviendra le 5 ^{ème} (cinquième) Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation. |
| 32. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le Compartiment « Emissions internationales – Emetteurs étrangers – Certificats Indexés libellés en EUR » de l'Eurolist d'Euronext Paris SA qui sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 2 février 2007. |

Compensation et distribution

- | | |
|--|---|
| 33. Code ISIN | NL0000667046 |
| 34. Code Commun | 28525079 |
| 35. Code mnémonique | 2774B |
| 36. Agent Financier | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 37. Agent de Calcul | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 38. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable |
| 39. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) | L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |

40. Préciser si Euroclear France sera le dépositaire central
- Les Certificats seront déposés auprès d'Euroclear France ("Euroclear France"), agissant en tant que dépositaire central et seront inscrits en compte dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des Teneurs de Compte (incluant Euroclear ("Euroclear SA/NV") et la banque dépositaire pour Clearstream Banking société anonyme ("Clearstream Banking").
41. Nom du dépositaire commun, le cas échéant
- Non Applicable

Contentieux

Il n'existe aucune procédure judiciaire, arbitrale ou administrative se rapportant à des créances ou montants significatifs dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats et à laquelle l'Emetteur ou le Garant soit partie, et il n'existe, à leur connaissance, aucune menace de procédure judiciaire, arbitrale ou administrative se rapportant à des créances ou montants significatifs dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats, qui ait ou puisse avoir, dans l'un ou l'autre cas, un effet défavorable significatif sur leur capacité à exécuter leurs obligations au titre des Certificats

Absence de changement défavorable significatif

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Document de Référence et dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement dans la situation financière ou les perspectives financières de l'Emetteur ou du Garant, depuis la date de clôture du dernier exercice de l'Emetteur ou du Garant, selon le cas, qui ait ou puisse avoir un effet défavorable significatif sur les intérêts des Porteurs de Certificats dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats.

Disponibilité de documents

Aussi longtemps que des Certificats demeureront en circulation, des copies des documents suivants pourront être obtenues gratuitement sur simple demande, pendant les heures ouvrables, auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur ou du Garant et de l'Agent Financier concerné, à savoir :

- (a) les statuts de l'Emetteur ;
- (b) les statuts du Garant ;
- (c) le Contrat d'Agent ;
- (d) les tous derniers rapports annuels et semi-annuels et tous états financiers intermédiaires consolidés (non audités) de l'Emetteur et du Garant ;
- (e) la Garantie ; et
- (f) le présent Prospectus de Base et les Conditions Définitives relatifs à toute émission (également disponible sur le site de l'AMF: www.amf-france.org).

L'Emetteur et le Garant publient des comptes semestriels et des comptes annuels.

AVERTISSEMENT

STOXX and Dow Jones have no relationship to BNP PARIBAS, other than the licensing of **Dow Jones Eurostoxx 50®** and the related trademarks for use in connection with the Certificates.

STOXX and Dow Jones do not:

- Sponsor, endorse, sell or promote the Certificates.
- Recommend that any person invest in the Certificates or any other Certificates.
- Have any responsibility or liability for or make any decisions about the timing, amount or pricing of Certificates.
- Have any responsibility or liability for the administration, management or marketing of the Certificates.
- Consider the needs of the Certificates or the owners of the Certificates in determining, composing or calculating the **Dow Jones Eurostoxx 50®** or have any obligation to do so.

STOXX and Dow Jones will not have any liability in connection with the Certificates. Specifically,

- **STOXX and Dow Jones do not make any warranty, express or implied and disclaim any and all warranty about:**
- **The results to be obtained by the Certificates, the owner of the Certificates or any other person in connection with the use of the Dow Jones Eurostoxx 50® and the data included in the Dow Jones Eurostoxx 50®;**
- **The accuracy or completeness of the Dow Jones Eurostoxx 50® and its data;**
- **The merchantability and the fitness for a particular purpose or use of the Dow Jones Eurostoxx 50® and its data;**
- **STOXX and Dow Jones will have no liability for any errors, omissions or interruptions in the Dow Jones Eurostoxx 50® or its data;**
- **Under no circumstances will STOXX or Dow Jones be liable for any lost profits or indirect, punitive, special or consequential damages or losses, even if STOXX or Dow Jones knows that they might occur.**

The licensing agreement between BNP PARIBAS and STOXX is solely for their benefit and not for the benefit of the owners of the Certificates or any other third parties.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'indice DJ EURO STOXX 50SM sur le site internet :
<http://www.stoxx.com>

EMETTEUR

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.

Herengracht 440
1017 BZ Amsterdam
Pays Bas

GARANT

BNP PARIBAS

16 boulevard des Italiens
75009 Paris
France

AGENT DE CALCUL ET AGENT DES CERTIFICATS

BNP PARIBAS ARBITRAGE S.N.C.

8 rue de Sofia
75018 Paris
France

AGENT DE COTATION A PARIS

BNP PARIBAS ARBITRAGE S.N.C.

8 rue de Sofia
75018 Paris
France